



Faire un don grâce à la défiscalisation : Pourquoi, comment, quel montant

Colomiers, juin 2019

Pourquoi ?

Vous réaliserez une économie sur le coût global de la cotisation.

Le club bénéficiera de plus de financement.

Comment ?

La cotisation à l'US Colomiers Basket est constituée de 3 parties : une part *Licence FFBB*, une part *Assurance* et une part *Contribution au Club*.

- Les parts licence et assurance sont reversées intégralement par le club à la FFBB, qui en contrepartie émet la licence.
- La contribution club reste à l'US Colomiers Basket et lui permet de financer tout ce qui nécessaire pour faire fonctionner les équipes (entraîneurs, arbitre, OTM, équipements, matériel, déplacements).

L'US Colomiers Basket étant une association reconnue d'intérêt général, le club peut recevoir des dons et produire en contrepartie des attestations fiscales permettant au donateur de défiscaliser ce don.

La contribution club peut être remplacée, si le donateur est volontaire, par un don d'un montant supérieur et qui donnera droit à défiscalisation.

Un exemple concret avec des chiffres simples

Pierre sera U13 la saison prochaine, et son père sera imposable sur ses revenus 2019.

S'il règle sa cotisation comme l'an dernier, il paiera 230 € (61 € de licence FFBB + Assurance et 169 € de part Club).

Il peut aussi faire un don. S'il paye par exemple 315 € (soit 61 € de licence FFBB + Assurance et 254 € de don au club), le club lui enverra une attestation de défiscalisation sur son don de 254 €, qui lui permettra de faire une économie d'impôt de 66% de son don, soit 168 €.

Au global, en faisant un don au club, l'adhésion de Pierre à l'US Colomiers Basket ne lui aura coûté que 147 € (= 315 – 168) au lieu de 230 €.

→ **Gain pour le licencié : 83 €**

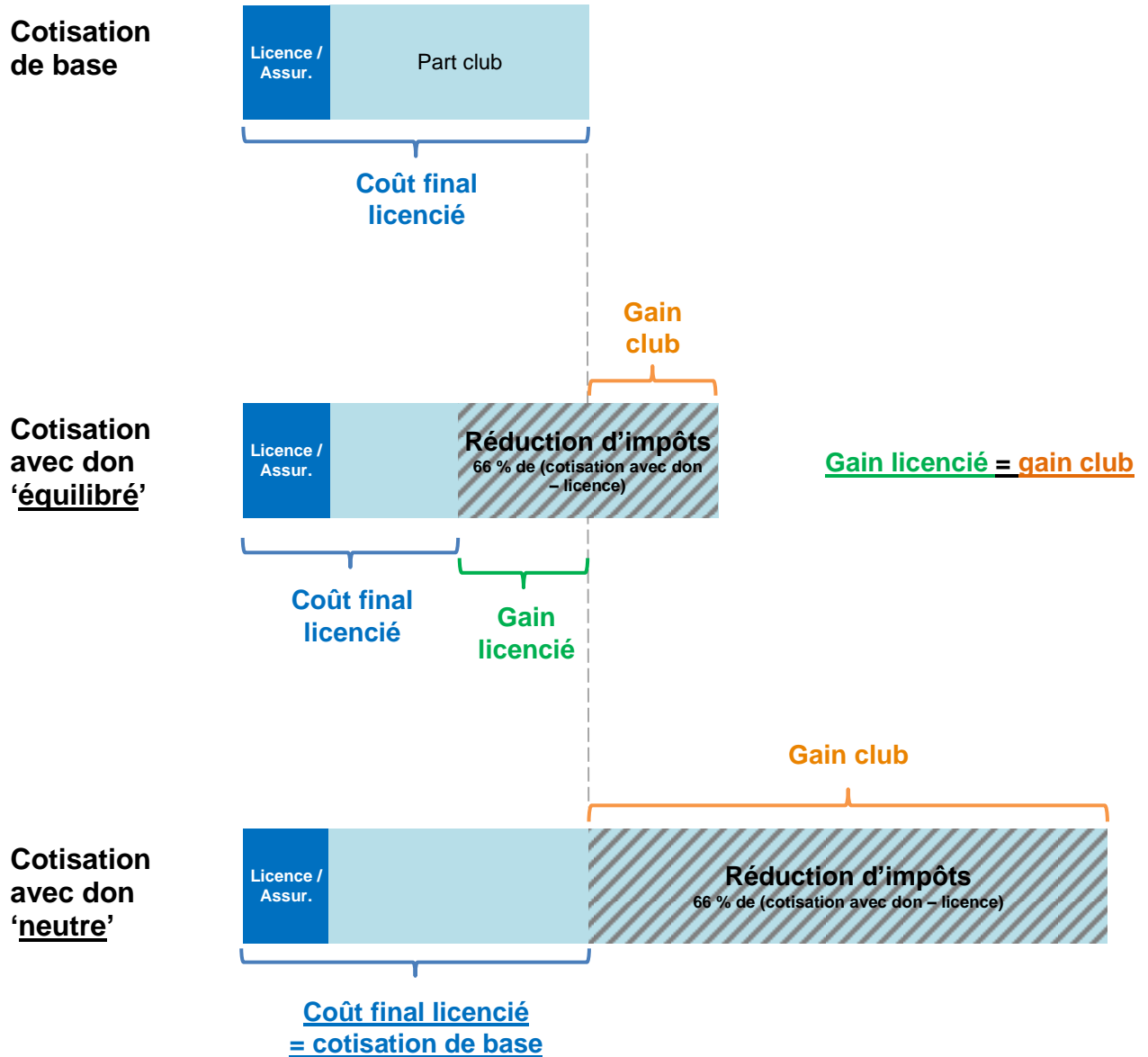
De plus, il aura contribué au financement du club à hauteur de 254 € au lieu de 169 €, ce qui permettra à l'US Colomiers Basket d'améliorer plus vite le service rendu aux adhérents (Encadrement, renouvellement des tenues, matériel ...).

→ **Gain pour le club : 85€**

**En conclusion, optez pour la défiscalisation
si vous êtes imposable sur vos revenus 2019 !
Vous êtes gagnant et vous permettez au club
d'améliorer plus vite le service rendu aux adhérents.
MERCI !**



Quel montant donner ?



Nota :

- L'USCB ne délivrera d'attestation de défiscalisation qu'à partir du don équilibré.
- Le montant du don doit obligatoirement être versé par **chèque bancaire** ou en **espèces**.
- Le(s) chèque(s) doit (doivent) être **encaissé(s)** par le club **en 2019** pour permettre une déduction fiscale en 2020.
- L'attestation de don sera envoyée après encaissement de la totalité du don.